Fiche connaissance : déterminant de la santé

QUALITE DE L'AIR AMBIANT

CONTEXTE

La pollution de l'air représente un risque environnemental majeur pour la santé. En diminuant les niveaux de pollution atmosphérique, les pays peuvent réduire le nombre d'accidents vasculaires cérébraux, de cardiopathies, de cancers du poumon et d'affections respiratoires, chroniques ou aiguës, y compris l'asthme. En 2016 par exemple, l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) estimait à 4,2 millions, le nombre de décès prématurés dans le monde provoqué par la pollution ambiante (air extérieur) dans les zones urbaines, périurbaines et rurales.

Pour protéger la santé publique, il est essentiel de lutter contre tous les facteurs de risques de maladies non transmissibles, parmi lesquels la pollution de l'air. La plupart des sources de pollution de l'air extérieur échappe totalement au contrôle des individus et nécessite une action concertée au niveau local, national et régional des responsables des secteurs des transports, de l'énergie, de la gestion des déchets, de l'urbanisme et de l'agriculture. C'est ainsi que la Nouvelle-Calédonie s'est dotée en 2017 d'une règlementation sur la qualité de l'air ambiant (délibération n°219 du 11 janvier 2017).

La qualité de l'air est surveillée en Nouvelle Calédonie par l'association de la qualité de l'air Scal'air qui exploite deux réseaux de surveillance :

- depuis 2007 : le réseau de Nouméa, grâce à 4 stations fixes de mesures et une station mobile,
- depuis 2011 : le réseau du sud, grâce à 5 stations fixes de mesures.

D'autres zones de surveillance pourront être mises en place en Nouvelle-Calédonie, dans les conditions prévues dans la délibération précitée.

Les polluants surveillés en continu sur ces zones sont recommandés par les lignes directrices de l'OMS partout dans le monde, à savoir :

- les matières particulaires (PM),
- l'ozone (O3),
- le dioxyde d'azote (NO₂),
- le dioxyde de soufre (SO₂).

Des études sur d'autres polluants sont aussi menées par Scal'air sur différentes campagnes de mesures : métaux lourds, composés organiques volatiles (COV), pollens, etc.

Le suivi de la qualité de l'air ainsi que le résultat des différentes études menées sont disponibles sur le site internet de l'association (lien utile numéro 1).

Les objectifs de qualité et les valeurs limites annuelles européennes sont largement respectés pour l'ensemble des polluants mesurés sur le réseau de surveillance. En revanche, il existe des épisodes de dépassement des valeurs limites sur de courtes durées sur certains quartiers de la ville de Nouméa (Montravel, Vallée du tir, Logicop etc...). La pollution mesurée à Nouméa est essentiellement d'origine industrielle. Elle se caractérise par des concentrations de moyennes à fortes en SO₂ et en poussières fines.

IMPACTS

La nocivité des polluants atmosphériques engendre de nombreuses pathologies en fonction de leur composition chimique, de la taille des particules, de nos caractéristiques individuelles (sexe, âge, état de santé), mais aussi et surtout de notre exposition (spatiale et temporelle) ainsi que des concentrations que nous inhalons.

Il existe deux types d'effets sur la santé en fonction de notre mode et niveau d'exposition :

- les effets aigus et subaigus : qui se manifestent rapidement après une exposition de courte durée (quelques heures à quelques jours) à des concentrations importantes. Les effets subaigus apparaissent lors d'épisodes de pollution ponctuels. Ils sont désagréables, mais pas réellement

dangereux pour les adultes en bonne santé. Ils peuvent cependant être plus dangereux pour les personnes sensibles et vulnérables (personnes malades, personnes âgées, enfants et.). Ils peuvent se manifester par des irritations oculaires, nasales, des gênes respiratoires, le déclenchement de crises d'asthme, de bronchites...,

- les effets chroniques : qui se révèlent à long terme, après des expositions répétées pendant plusieurs années à des concentrations peu élevées. Les éventuels effets cancérigènes de certains composés entrent dans cette catégorie.

Des études épidémiologiques spécifiques lancées par la DASS en 2012 ont été menées en Nouvelle-Calédonie sur les liens entre la pollution de l'air et la santé des Nouméens. Ces études sont disponibles en ligne sur le site des autorités sanitaires (liens utiles numéro 3 & 4).

PRÉCONISATIONS ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Les enfants sont des populations vulnérables à la pollution atmosphérique. Elles sont considérées comme des « personnes vulnérables ».

Ainsi, lorsque les autorités informent d'un dépassement des normes de qualité de l'air, il convient notamment :

- d'éviter les activités physiques et sportives en plein air et de privilégier des temps calmes,
- d'éviter l'usage de produits pouvant irriter les voies respiratoires,
- de respecter scrupuleusement les traitements médicaux en cours,
- de consulter un médecin en cas d'apparition de toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux.

Pour plus d'info : lien utile n°2.

RÔLES DE L'ÉCOLE ET DE L'ENSEIGNANT

- Informer les élèves que l'air peut être mauvais même si ce dernier n'a pas d'odeur, ni de couleur.
- Faire prendre conscience aux enfants du risque sur le long terme et du phénomène global.
- Souligner l'importance de préserver la qualité de l'air dans notre vie de tous les jours : pas de produit irritant, aération des locaux, protections individuelles en cas d'atmosphère poussiéreuse (par exemple).

LIENS UTILES

Lien numéro 1 :

https://www.scalair.nc

Lien numéro 2:

https://dass.gouv.nc/votre-sante-environnement/lair-ambiant

Lien numéro 3 :

https://dass.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/etudes_sur_la_sante_en_relation - rapport_final.pdf

Lien numéro 4:

https://dass.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/presentation - restitution 30 mars 2016.pdf